

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JULIEN DE COPPEL
Séance du 24 février 2016
COMPTE RENDU
Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille seize, le 24 février à 20 heures 10 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18 février 2016

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Messieurs Jean-François BOIRIE, Thierry CHANY, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames Fabienne CHAUVEL-LOPEZ, Clotilde GUILLOTIN-PLISSON, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Monsieur Patrick CHAVAROT.

Excusée: Madame Lydia VANNUCCI.

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h10, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point 11 Convention lyonnaise des eaux : autorisation de signature et point 12 Adhésion à l'accueil de loisirs sans hébergement de Pérignat es Allier.

1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2016

Après lecture du procès-verbal le conseil municipal le valide à l'unanimité.

2- D01-240216 Compte Administratif 2015 – Budget Commune

Madame Myriam BLANZAT est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif 2015 de la commune.

Résultats constatés :

Section de fonctionnement

- Recettes 2015	823 234.74 €
- Dépenses 2015	<u>698 899.58 €</u>
- Résultat de l'exercice 2015	124 335.16 €
- Excédent reporté 2014	<u>209 539.66 €</u>
- Excédent de clôture 2015	<u>333 874.82 €</u>

Section d'investissement

- Recettes 2015	620 460.25 €
- Dépenses 2015	<u>459 096.08 €</u>
- Résultat de l'exercice 2015	161 364.17 €
- Excédent reporté 2014	<u>132 165.18 €</u>
- Excédent de clôture 2015	<u>293 529.35 €</u>

D'où un résultat cumulé excédentaire au 31/12/2015 de **627 404.17 €**.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget communal 2015 est approuvé à l'unanimité (13 voix).

Madame Myriam BLANZAT cède la place à Monsieur Dominique VAURIS qui reprend la présidence de la séance.

3- D02-240216 Compte de Gestion 2015 – Budget Commune

Le compte de gestion 2015 de la commune, établi par Madame MUNOZ, receveur municipal, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2015 de la commune, est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité (14 voix).

4- D03-240216 Affectation du résultat 2015 – Budget Commune

Après avoir approuvé le compte administratif du budget communal, puis constaté le résultat de l'année 2015, le conseil municipal décide à quatorze voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2015	-698 899.58 €
Recettes de fonctionnement 2015	823 234.74 €
<u>Résultat de fonctionnement 2015</u>	<u>124 335.16 €</u>
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	209 539.66 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2015 à affecter (si déficit, report en ligne 6)</u>	<u>333 874.82 €</u>
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2015	-459 096.08 €
Recettes d'investissement 2015	620 460.25 €
<u>Excédent d'investissement 2015</u>	<u>161 364.17 €</u>
Résultat d'investissement 2014 reporté	132 165.18 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2015 (B)</u>	<u>293 529.35 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2015	
Dépenses d'investissement	-1 144 041.00 €
Recettes d'investissement	940 641.00 €
Solde des restes à réaliser en 2015(C), origine : subventions	-203 400.00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C) résultat positif	90 129.35 €
5 Affectation	333 874.82 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	333 874.82 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	0,00 €

5- D04-240216 Compte Administratif 2015 – Budget Assainissement

Madame Myriam BLANZAT est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif 2015 du budget assainissement.

Résultats constatés :

Section de fonctionnement

- Recettes 2015	112 138.26 €
- Dépenses 2015	- 114 984.66 €
- Résultat de l'exercice 2015	- 2 846.40 € déficit
- Excédent reporté 2014	62 677.82 €
- Excédent de clôture 2015	59 831.42 €

Section d'investissement

- Recettes 2015	80 691.09 €
- Dépenses 2015	- 76 452.52 €
- Résultat de l'exercice 2015	4 238.57 €
- Excédent reporté 2014	3 780.06 €
- Excédent de clôture 2015	8 018.63 €

D'où un résultat cumulé excédentaire au 31/12/2015 de **67 850.05 €**.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil délibère et il est procédé au vote. Le compte administratif du budget d'assainissement 2015 est approuvé à l'unanimité (13 voix).

Madame Myriam BLANZAT cède la place à Monsieur Dominique VAURIS qui reprend la présidence de la séance.

6- D05-240216 Compte de Gestion 2015- Budget Assainissement

Le compte de gestion 2015 du budget assainissement, établi par Madame MUNOZ, receveur municipal, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2015 du budget assainissement, est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité (14 voix).

7- D06-240216 Affectation du résultat 2015 – Budget Assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif du budget assainissement, puis constaté le résultat de l'année 2015, le conseil municipal décide à quatorze voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT : Résultat 2015 à affecter

1 Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2015	-114 984.66 €
Recettes de fonctionnement 2015	112 138.26 €
<u>Résultat de fonctionnement 2015</u>	<u>-2 846.40 €</u>
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	62 677.82 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2015 à affecter (si déficit, report en ligne 6)</u>	<u>59 831.42 €</u>
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2015	-76 452.52 €
Recettes d'investissement 2015	80 691.09 €
<u>Excédent d'investissement 2015</u>	<u>4 238.57 €</u>
Résultat d'investissement 2014 reporté	3 780.06 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2015 (B)</u>	<u>8 018.63 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2015	
Dépenses d'investissement	15 140.00 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde des restes à réaliser en 2015(C), origine : subventions	15 140.00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C) résultat négatif	-7 121.37 €
5 Affectation	59 831.42 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	7 121.37 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	52 710.05 €
	0,00 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	

8- Discussion Orientations Budgétaires 2016

Les baisses de dotations en 2016 étant confirmées, les dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget de la commune seront mesurées. La commune n'envisage pas d'augmentation de la fiscalité.

Dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, il sera prévu à la section d'investissement du budget communal l'achat de mobilier de classe, de rayonnages, de matériels divers pour les classes, pour la salle de motricité, pour l'équipement de la cantine, l'achat de matériels pour les sanitaires. Il sera prévu aussi l'achat d'extincteurs et de jeux (vélos).

Concernant le programme des travaux dans les bâtiments communaux, nous allons commencer le programme de mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet de mairie est envisagé mais ne sera confirmé et maintenu que s'il est financé en majorité par des subventions.

Concernant les associations les subventions seront maintenues. Une réflexion sera menée pour les années à venir sur la répartition.

Le budget assainissement devra faire l'objet de recherche de recettes supplémentaires compte tenu du fait de l'engagement de gros travaux sur la station dans l'année (faucardage et curage des bacs de rétention).

9- D07-240216 SIEG- Convention de financement de travaux d'Eclairage Public : Eclairage suite renforcement BT à Coppel

Monsieur le Maire explique que conformément à la délibération du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage Public et à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2009 autorisant le transfert au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien des installations et réseaux d'Eclairage Public sur le domaine public et privé de la Commune. Les travaux concernent l'éclairage public suite au renforcement B.T. à Coppel. Il convient de signer une convention de financement de travaux.

Cette convention indique, suivant un devis estimatif en date du 3 décembre 2015, le montant du fonds de concours qui devra être versé par la commune : **7 501.80 €.**

Il représente 50% du montant HT des travaux auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'éco-taxe :

Estimation des dépenses :	15000.00 €	HT
15 000 € X 50%	7 500.00 €	
Ecotaxe :	1.80 €	
TOTAL :	7 501.80 €	

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les travaux proposés.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les travaux d'éclairage public précités, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10- D08-240216 Extension du groupe scolaire lot n°3 Charpente Avenant n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de poser un solivage pour recevoir un faux plafond, un platelage et une isolation. Ces travaux se traduisent par un avenant au marché.

En effet, le fait que cette pièce devienne une classe il n'est pas nécessaire de garder une grande hauteur sous plafond.

En conséquence, en vue de faire des économies d'énergie, il sera posé un faux plafond avec isolation.

Le devis présenté par l'entreprise FAUGERE s'élève à 1 332.85€ H.T. (+1.07%). Le montant a été minimisé par des travaux en moins-value.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces dépenses complémentaires et autorise Monsieur le Maire, à signer les documents nécessaires et notamment l'avenant.

11-D09-240216 Lyonnaise des Eaux : convention d'assistance technique facturation et encaissement du service de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Lyonnaise Des Eaux assure la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement, pour le compte de la commune.

La convention échue doit être renouvelée entre les deux parties.

Monsieur le maire donne lecture de ladite convention et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire, à signer la nouvelle convention pour cinq années.

12- proposition de partenariat Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Pérignat sur Allier

Charline MONNET donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Pérignat sur Allier dans lequel il propose le partenariat de notre commune concernant les enfants qui fréquentent cet accueil. En vue de proposer les mêmes tarifs que la commune de Pérignat, son maire propose de faire prendre en charge par la commune de Saint-Julien-de-Coppel le coût résiduel à la charge des familles après déduction des différentes aides. Le Conseil municipal ne désire pas rentrer dans le conventionnement compte tenu du coût conséquent soit 50.12€ par enfant et par jour.

Questions et informations diverses :

Avancement chantier extension du groupe scolaire

L'entreprise FAUGERE a quasiment terminé les travaux de charpente. Il reste à réaliser l'auvent au-dessus de l'entrée de la cuisine et le solivage dans la classe. Le chantier est arrêté compte tenu des malfaçons du lot gros œuvre.

La commune a mandaté la société C.E.B.T.P. pour réaliser des investigations sur certains ouvrages de gros œuvre (dalles, poteaux). A l'issue des premiers résultats, il s'avère que des malfaçons sont à reprendre. Le chantier est provisoirement arrêté, le temps de régler les problèmes techniques et les problèmes administratifs liés au statut de l'entreprise de gros-œuvre en redressement judiciaires.

Mise au point des prochaines réunions publiques :

Coupe nocturne de l'éclairage public : réunion vendredi 27 février à 18h à la maison des associations.

Plan de circulation à Contournat : réunion le vendredi 11 mars à 18h salle du syndicat à Contournat.

Compte rendu de la réunion sur le réseau bibliothèque de la communauté de communes 4 février 2016 à Billom

Charline Monnet explique que le réseau intercommunal des bibliothèques se met en place.

La convention de fonctionnement et le règlement intérieur appellent des observations sur la rédaction de certains articles.

Les livres récents achetés par chacune des bibliothèques seront exclus du réseau d'échange les six premiers mois car ils seront réservés prioritairement aux communes qui les ont financés. Ensuite ils feront partie intégrante du réseau et pourront être empruntés par toutes les bibliothèques du réseau.

Il y aura une rotation annuelle du fonds intercommunal sauf sur la thématique de l'année qui tourne tous les six mois.

Pour ce qui concerne le logiciel Orphée qui permet de consulter la banque de livres sur le réseau intercommunal, des erreurs sont observées à cause d'une mauvaise orientation des liens avec la médiathèque départementale.

La commune, pour permettre ce nouveau fonctionnement en réseau, a procédé à la mise en place du réseau Wi-Fi, pour un montant de 994.80€.

La commande des cartes lecteur est faite pour tout le réseau sauf pour St-Julien-de-Coppel qui a ses propres codes-barres.

Chaque bibliothèque aura son identifiant, son code d'accès. Il suffit pour cela de recevoir internet.

Pour St-Julien-de-Coppel l'installation sera faite le 2 mars.

Une formation au logiciel ORPHEE concernant le catalogage aura lieu le 1er mars. Une autre aura lieu en septembre.

Pour St-Julien-de-Coppel, le désherbage (mise au rébus des très vieux livres) pourra se faire jusque fin avril.

Le réseau intercommunal sera opérationnel complètement à partir de septembre 2016.

La Fête patronale sera réservée aux conscrits avec une animation comme d'habitude dans le bourg et les villages.

Le comité des fêtes programme, par ailleurs, une fête de l'été le 9 juillet prochain.

Bulletin St-Julien info : les retours sont positifs

Des cartes de remerciements ont été adressées à la mairie :

Alban TIXIER concernant son stage avec Benoît

Denise PRADIER concernant St-Julien Info.

Christian DELAVET, (originaire de St-Julien-de-Coppel) maire de St Antonin sur Bayon a envoyé ses vœux 2016

Le presseoir qui se situe derrière la salle des fêtes est à vendre.

Pour des raisons de sécurité la commune doit s'en séparer. Une annonce sera mise sur le site de la commune.

Mise en place d'une clôture par la Lyonnaise des eaux et le SIVOM de l'Albaret au réservoir d'eau de Roche, pour sécuriser les lieux.

Sapin de Noël

Pour le prochain Noël y aurait-il une autre formule pour éclairer la place de tous ces feux ? Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'y réfléchir. On pourrait ne pas mettre de sapin et décorer les arbres existants et la fontaine.

Marché de Noël

Sa reconduction sera assurée par l'amicale laïque.

Marché de produits locaux

Il pourrait être mis en place en lien avec le comité des fêtes. L'idée fait son chemin.

Ouverture de la licence IV en 2016

Elle sera ouverte le 30 avril et en septembre pour le forum des associations. Ces dates seront confirmées.

Point sur la commission jeunesse (Lydia VANNUCCI, Clotilde GUILLOTIN, Thierry CHANY) s'est réunie en vue d'élaborer des actions en faveur de la jeunesse.

Une rencontre aura lieu le samedi 19 mars. Des invitations seront adressées aux jeunes de 11 à 17 ans.

Groupama

Assemblée générale le mercredi 9 mars à 10h, participation du maire avec un conseiller municipal.

Publicité dans St-Julien-infos

Un artisan de la commune s'interrogeait sur la parution de publicité dans notre journal. Les informations sont recueillies et mises à jour.

Il est envisagé de vendre l'ancien matériel de l'école lors des prochains vide-grenier.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le mercredi 23 mars 2016 à 20 heures

Pas de public

Fin de la séance à 23h30